



**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**  
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba (hybride), 17-19 mars 2021  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions statutaires**

## **Rapport sur le suivi par la Commission économique pour l'Afrique des résolutions de la cinquante-deuxième réunion annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence en 2020**

### **I. Introduction**

1. Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des résolutions adoptées par la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-deuxième session, tenue à Marrakech (Maroc), les 25 et 26 mars 2019, ainsi que de celles de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence, tenue en ligne le 9 avril 2020 en remplacement de la cinquante-troisième session, ajournée en raison de la pandémie de COVID-19.

2. La Conférence a adopté huit résolutions, et la réunion extraordinaire deux, qui ont été toutes soumises au Conseil économique et social de l'ONU pour examen et approbation. Le présent rapport met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre de neuf de ces résolutions qui exigent une action de la part de la Commission.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques le 11 février 2021.

\*\* E/ECA/COE/39/1.



## **II. Résolutions de la cinquante-deuxième session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.**

### **A. Résolution 962 (LII) sur les données et les statistiques**

#### **Paragraphe 12**

#### **a) Texte**

12. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité des États membres à exploiter l'outil intégré qu'elle a mis au point pour le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

#### **b) Progrès accomplis**

La CEA a aidé les États membres à utiliser des outils pour suivre et aligner leurs plans de développement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Dans ce cadre, un atelier de formation sur la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports a été organisé du 27 au 29 août 2019 à Addis-Abeba pour présenter cet outil à davantage de pays. Des représentants de 13 pays ont participé à l'atelier et reçu une formation sur l'utilisation de la boîte à outils pour l'alignement des plans nationaux de développement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.<sup>1</sup> Pendant l'atelier, l'accent a été mis sur l'importance d'un flux intégré de résultats allant de l'impact aux effets puis aux produits, ainsi que sur la nécessité de limiter le nombre d'indicateurs pour chaque couche de résultats.

En décembre 2019, 18 pays s'étaient inscrits comme utilisateurs de la boîte à outils et les cadres de résultats de leurs plans nationaux de développement ont été intégrés au système.<sup>2</sup> Des efforts sont en cours pour aligner ces plans sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, cinq pays ayant franchi la moitié de ce processus d'alignement.<sup>3</sup> Désormais, la Commission travaillera avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies pour promouvoir l'utilisation de la boîte à outils dans un plus grand nombre de pays et importer dans la boîte à outils des données internationales sur les indicateurs des objectifs de développement durable conservées par le Centre africain pour la statistique de la CEA et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, à l'aide du portail des objectifs de développement durable mis en place à cette fin par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

### **B. Résolution 963 (LII) sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

#### **Paragraphe 4**

<sup>1</sup> Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Libéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

<sup>3</sup> Éthiopie, Ouganda, Seychelles, Soudan et Zambie.

**a) Texte**

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer de fournir un appui technique aux pays en développement sans littoral de la région dans les domaines liés au Programme d'action de Vienne, comme l'investissement dans les infrastructures, la facilitation du transport, le développement des capacités de production, l'intégration logistique et l'étude des coûts de la logistique ;

**b) Progrès accomplis**

La CEA a fourni un appui technique à l'Éthiopie pour encourager le secteur privé à investir dans le secteur de l'énergie. À cette fin, la Commission a entrepris un examen du cadre réglementaire du pays pour les investissements dans son secteur de l'électricité. L'étude a été menée dans le contexte de la production d'électricité par le secteur privé pour la fourniture d'électricité aux parcs industriels en Éthiopie et dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre la CEA, le Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie et le fonds de développement des infrastructures Africa50. La CEA a aussi collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour réaliser l'examen à mi-parcours du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

En tant que membre du Comité directeur, la CEA a également participé à la préparation de la deuxième phase du Programme, notamment en appliquant les critères de sélection des projets, ancrés dans la définition des priorités des projets régionaux. Cela est important dans la mesure où les corridors régionaux permettent aux pays sans littoral non seulement de participer efficacement au commerce intra-africain, mais également de leur donner accès à la mer, facilitant ainsi le commerce international.

**Paragraphe 5****a) Texte**

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres organisations régionales compétentes d'aider davantage les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains dans les domaines du développement des infrastructures, de l'élaboration de projets bancables, du développement des capacités de production, de la facilitation du commerce, et de la transformation structurelle, en particulier par l'accroissement de l'investissement et de l'assistance technique, et de promouvoir le renforcement de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains, ainsi que l'approfondissement de l'intégration régionale ;

**b) Progrès accomplis**

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 en Afrique en matière d'infrastructure, la CEA a fourni une assistance technique à l'Angola, à l'Érythrée et à l'Éthiopie dans le domaine des statistiques énergétiques et en vue d'attirer les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie. De plus, la CEA a formé 22 fonctionnaires érythréens, éthiopiens, somaliens et soudanais à la modélisation énergétique.

En collaboration avec la Fondation RES4Africa, la CEA a également mis au point une méthodologie pour évaluer l'efficacité du cadre réglementaire du secteur de l'électricité dans les pays africains. Des experts de neuf pays africains ont été formés à l'utilisation de la méthodologie et entameront donc des études de cas nationales en 2020. Ces interventions sont élaborées pour contribuer à l'objectif d'accès universel à l'électricité en Afrique. En tant que

membre du comité directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la CEA encourage la coopération entre les pays africains sans littoral et les pays en développement de transit dans le développement des infrastructures et l'intégration régionale. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a donc formulé les orientations stratégiques pour l'après-2020 relatives à la sécurité routière en Afrique, adoptées à la quatrième Conférence africaine sur la sécurité routière tenue à Addis-Abeba en août 2019. Ces orientations seront particulièrement utiles face à l'augmentation attendue du trafic transfrontalier qui résultera de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

La CEA a organisé une réunion à Addis-Abeba les 24 et 25 avril 2019 dans le cadre du projet sur la prévention de la fausse facturation commerciale dans certains pays africains. Des fonctionnaires de six pays retenus pour la première phase de ce projet y ont participé.<sup>4</sup> La réunion a été organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en tant que partenaires d'exécution du projet de Compte de l'ONU pour le développement. Les participants à la réunion ont examiné les solutions disponibles sur le marché et décidé d'adapter et d'améliorer la capacité de leurs outils numériques existants pour suivre et réduire la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale, qui coûte aux États membres des sommes considérables en pertes de recettes fiscales.

La CEA a également apporté une contribution technique à l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, organisé par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CEA.

Enfin, la Réunion d'examen à mi-parcours africaine du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 s'est tenue les 18 et 19 mars 2019 à Marrakech (Maroc) en marge de la cinquante deuxième session de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Les participants ont évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans ses six domaines prioritaires, à savoir les questions fondamentales de politique en matière de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation des échanges, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie et les moyens de mise en œuvre. Les textes et les recommandations clés issus de la réunion sont consultables à l'adresse [www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2019/04/Adopted---Outcome-document-2-April.pdf](http://www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2019/04/Adopted---Outcome-document-2-April.pdf).

## Paragraphe 6

### a) Texte

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de mener l'examen régional décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ;

### b) Progrès accomplis

L'examen décennal aura lieu en 2024.

---

<sup>4</sup> Afrique du Sud, Égypte, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Tunisie.

## C. Résolution 964 (LII) sur le plan-programme et le budget 2020

### Paragraphe 1

#### a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique un cadre de programme à moyen terme couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la collaboration des États membres avec la Commission ; des plans et budgets annuels seraient tirés de ce cadre, sur la base duquel seraient mesurés les résultats ;

#### b) Progrès accomplis

Le cadre de programmation à moyen terme pour 2021-2024 est en train d'être formulé. Toutefois, en raison des exigences et des difficultés rencontrées en 2020 dans le cadre de la COVID-19, le document n'a pu être achevé, parce qu'il nécessite des consultations supplémentaires avec les différents groupes d'intérêt et parties prenantes. En raison de ce retard, il est proposé que le document porte sur les années 2022 à 2025.

### Paragraphe 2

#### a) Texte

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'élever le niveau d'ambition de son programme de travail ;

#### b) Progrès accomplis

Prière de se reporter au paragraphe 1 b) ci-dessus sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution.

## D. Résolution 965 (LII) sur le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

### Paragraphe 1

#### a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, sa campagne de sensibilisation et de promotion sur le continent africain du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg), en vue d'expliquer les mérites de cette convention et sa contribution potentielle au financement du matériel roulant dans les projets ferroviaires ;

#### b) Progrès accomplis

La Commission, sous l'impulsion de la Division du développement du secteur privé et du financement, a mené des activités de sensibilisation et de promotion sur les avantages et la contribution potentielle du financement du matériel roulant ferroviaire au travers de la signature et de la ratification du Protocole ferroviaire de Luxembourg. La Commission a organisé une session sur le Protocole lors de la Conférence des Ministres chargés du transport, de la communication et de la métrologie de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 18 au 20 septembre 2019. Plus de 100 délégués de dix États membres de la SADC ont été mis au courant des avantages économiques du

Protocole ferroviaire de Luxembourg et du rôle qu'il pourrait jouer pour encourager le secteur privé à investir dans le secteur ferroviaire.

Comme suite aux demandes des États membres, il est prévu, début 2020, d'organiser des ateliers sur le Protocole à l'intention des parties prenantes du secteur ferroviaire en Namibie, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. La CEA a également effectué une mission de sensibilisation au Caire en décembre 2019. À cette occasion, de hauts fonctionnaires de la Compagnie égyptienne des chemins de fer, du Ministère des finances, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'investissement et de la coopération internationale ont reçu des informations concernant le Protocole. De plus, la CEA a été invitée à faire un exposé sur le Protocole de Luxembourg à une conférence diplomatique à Pretoria en novembre 2019. En étroite coopération avec le Groupe de travail ferroviaire, la CEA a également participé à des activités de sensibilisation en Afrique du Sud, au Kenya et au Maroc qui ont permis d'expliquer aux hauts fonctionnaires les avantages du Protocole et comment en accélérer la ratification.

## Paragraphe 2

### a) Texte

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'informer les parties intéressées du secteur public et du secteur privé du continent, d'une part, sur la manière dont le crédit et le crédit-bail privés peuvent contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour revitaliser et développer le réseau ferroviaire africain et, d'autre part, sur les avantages de devenir partie au Protocole ferroviaire de Luxembourg ;

### b) Progrès accomplis

La Commission s'est servie des forums de haut niveau comme le Sommet ferroviaire africain, tenu en juin 2019, la Semaine du programme pour le développement des infrastructures en Afrique, du 24 au 29 novembre 2019, et les sessions du Comité technique spécialisé sur les transports, le tourisme et l'énergie de la Commission de l'Union africaine pour informer et sensibiliser les opérateurs du secteur public et du secteur privé sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg et sur la façon dont le Protocole offre un nouveau cadre juridique mondial pour la reconnaissance et la réglementation des garanties des prêteurs, des bailleurs et des vendeurs qui opèrent au titre de contrats de vente conditionnelle, chacun d'entre eux étant assuré par du matériel roulant. Chaque occasion a été saisie pour informer les parties prenantes des nombreux bénéficiaires du Protocole, qui, en réduisant les risques liés au matériel roulant, a le potentiel d'attirer sur le marché un plus grand nombre de prêteurs et de bailleurs du secteur privé. Il en résultera un financement moins coûteux pour les opérateurs non garantis par l'État, car les risques pour les bailleurs de fonds du secteur privé diminueront, ce qui attirera davantage d'investissements en capital pour promouvoir l'expansion de la fabrication de matériel roulant. Le Protocole a été ratifié par le Gabon et signé par le Mozambique, tandis que l'Afrique du Sud, le Kenya et Maurice envisagent de le signer.

## E. Résolution 967 (LII) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

### Paragraphe 2

**a) Texte**

2. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de développement, y compris les pays africains qui ne font pas partie de la catégorie des pays les moins avancés, à continuer d'apporter leur appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ;

**b) Progrès accomplis**

La Commission a continué à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) en contribuant au bilan annuel de la mise en œuvre du Programme établi par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Au cours de la période considérée, la CEA a aidé quelques pays les moins avancés d'Afrique, notamment le Burundi, Djibouti et l'Éthiopie, à formuler et à appliquer leurs modèles macroéconomiques visant à les aider à élaborer, à mettre en œuvre et à suivre leurs politiques économiques et à veiller à leur efficacité dans la réalisation des objectifs de croissance durable et de transformation structurelle. De plus, la Commission a organisé trois ateliers de formation au Cameroun, au Congo et en Ouganda sur l'utilisation d'outils de dynamique des systèmes en appui à leurs plans nationaux de développement.

La CEA a également contribué au Programme d'action d'Istanbul dans le domaine de la mobilisation des recettes intérieures grâce au travail analytique de haute qualité du Rapport économique sur l'Afrique 2019, qui a dégagé six domaines clefs dans lesquels les pays africains peuvent accroître le ratio impôts/PIB de 12 à 20 %. Le rapport a été présenté lors de différents forums, et trois pays (Éthiopie, Soudan et Zimbabwe) ont demandé à être soutenus dans la mise en œuvre de ses recommandations. En réponse, la CEA a effectué des missions d'assistance technique dans les trois pays, et ces missions ont, entre autres, abouti à l'incorporation des recommandations dans les systèmes législatifs éthiopien et soudanais, ce qui pourrait leur permettre d'accroître leurs recettes de 400 millions de dollars.

Dans le domaine de la gouvernance, la CEA a apporté une importante contribution au programme actuel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sur le renforcement du processus d'examen par les pairs au travers d'une nouvelle réflexion sur l'idée et la vision initiale du Mécanisme, ainsi que grâce à d'autres études qui ont permis de déceler 13 goulets d'étranglement et d'en tenir compte dans l'examen pour rationaliser le fonctionnement du Mécanisme et le rendre plus adapté aux défis de gouvernance contemporains. Comme suite à cet exercice, le Niger a accepté d'entreprendre un examen de pays qui a eu lieu en novembre et décembre 2019. La CEA a aussi aidé le Gouvernement kényan à lancer sa campagne « Hudumu Halisi » (pour un service public honnête) et à mettre en place la plateforme connexe de collecte de données pour faciliter le lancement de la campagne multipartite en décembre 2019. La CEA continuera de suivre l'incidence de cette campagne sur l'état de la gouvernance au Kenya.

De plus, et comme indiqué dans la section B sur la suite donnée à la résolution 963 (LII), la CEA aide les Gouvernements sénégalais et tanzanien, en particulier leurs services douaniers et leurs services de renseignement financier, ainsi que d'autres pays africains les moins avancés, à renforcer leurs capacités pour endiguer la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale, qui coûte cher aux États membres en pertes de recettes fiscales.

Dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, le Malawi a été retenu comme pays pilote pour l'outil de cartographie des investissements fonciers, outil de diagnostic conçu pour cartographier les zones potentielles d'investissement agricole. L'exercice sera

élargi à d'autres pays africains, avec un accent particulier sur les pays africains les moins avancés qui ont intégré avec succès la gouvernance foncière par l'application, avec le soutien de la CEA, du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

Par ailleurs, en réponse à une demande du Gouvernement malawien, le Centre africain pour les politiques foncières de la CEA, en collaboration avec le Ministère malawien des terres, du logement et de l'urbanisation, a organisé une formation pour aider les principales parties prenantes du pays à faciliter les investissements à grande échelle équitables, efficaces et durables dans les terres, en adéquation avec la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers et les Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine. La CEA a également répondu à une demande du Gouvernement rwandais consistant à mettre au point deux modules de formation sur mesure sur l'égalité des sexes, notamment sur les dimensions de genre dans l'intégration des Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle dans la législation nationale et sur le renforcement de la sécurité de la propriété foncière des femmes. La CEA a également prêté son appui au Gouvernement guinéen pour son examen des politiques et du cadre juridique fonciers en vue de la création d'un environnement propice à la participation du secteur privé dans les investissements fonciers dans l'agriculture.

### **Paragraphe 3**

#### **a) Texte**

3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à organiser, avec la coopération du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen en 2020, en prélude à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;

#### **b) Progrès accomplis**

Il est prévu d'organiser la réunion régionale africaine d'examen sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés en 2020. Le Malawi devrait accueillir cette réunion qui, sous réserve de confirmation, devrait se tenir les 18 et 19 février 2020 à Lilongwe. La réunion rassemblera les ministres chargés des finances et de la planification économique des 33 pays africains les moins avancés, et également d'Haïti, ainsi que des représentants des communautés économiques régionales et d'autres partenaires clefs, pour examiner l'état de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les lacunes qui subsistent, évaluer comment pallier ces dernières et définir aussi les attentes concernant un nouveau programme d'action en appui aux pays les moins avancés.

La CEA, sous l'impulsion de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance, collabore avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Gouvernement malawien sur les dispositions de fond et de logistique. Les discussions avec le Gouvernement malawien et le Bureau de la Haute-Représentante ont été lancées et les préparatifs sont en cours : la note conceptuelle et les lettres d'invitation ont été établies, le programme de travail est à l'étude et les principaux orateurs en cours de sélection.



## **F. Résolution 968 (LII) sur la politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique**

### **Paragraphe 2**

#### **a) Texte**

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'apporter son appui aux États membres et au Forum africain sur l'administration fiscale dans leurs efforts visant à mettre au point des cadres permettant de tirer parti de la numérisation pour renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques par l'automatisation et le dépôt électronique de documents, l'identification numérique et la modernisation des processus budgétaires ;

#### **b) Progrès accomplis**

La Commission a publié sa publication phare annuelle, le Rapport économique sur l'Afrique 2019, qui a pour thème « La politique budgétaire au service du financement du développement durable ». Le rapport présente une évaluation factuelle de la nature et des performances de la politique budgétaire en Afrique, y compris une analyse des défis et des opportunités, ainsi que les meilleures pratiques en matière de gestion de la politique budgétaire et de stratégies de mobilisation des finances intérieures et de génération de revenus. L'analyse y est fondée sur des études de cas de 12 pays africains (Afrique du Sud, Angola, Bénin, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Soudan, Tchad et Zimbabwe).

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport économique sur l'Afrique 2019, la CEA a fait une évaluation et une analyse des politiques fiscales afin de repérer les pertes de revenus potentielles et les domaines où des réformes immédiates pourraient renforcer la collecte de recettes fiscales en Éthiopie, au Soudan et au Zimbabwe. Elle a également publié une note d'information sur les mesures de politique budgétaire qui pourraient aider les pays africains à accroître leurs recettes intérieures pour financer leurs priorités de développement.

Elle a organisé, les 11 et 12 décembre 2019, la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie. Le thème de la réunion était « Le développement du secteur privé et l'économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique ». Le document de synthèse de la réunion a déterminé plusieurs moyens par lesquels la numérisation pourrait améliorer l'efficacité et l'efficience des infrastructures et des services, de l'industrialisation et de l'intégration régionale. La CEA a également collaboré avec l'Agence de développement de l'Union africaine à l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur la numérisation des services ruraux, l'accent étant mis sur les infrastructures de transport. L'atelier a déterminé les moyens par lesquels la numérisation pourrait améliorer l'efficience et l'efficacité des infrastructures et des services de transport rural.

Dans le domaine de la sécurité routière, la CEA a joué un rôle de premier plan dans la formulation de la Stratégie africaine de sécurité routière post-2020, qui met en évidence l'importance de la numérisation de la gestion de la sécurité routière et l'objectif ultime de réduction du nombre de morts sur les routes du continent.

**Paragraphe 3****a) Texte**

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à créer une infrastructure numérique qui pourrait servir à combattre les flux financiers illicites ;

**b) Progrès accomplis**

Avec l'appui de la CEA, le Nigéria a recensé les conditions de la numérisation des processus visant à relier les bases de données des différentes agences participant à la lutte contre les flux financiers illicites et met en place un programme de renforcement des capacités pour améliorer l'efficacité des programmes établis dans le pays pour lutter contre ces flux. À partir de l'expérience acquise au Nigéria, la CEA prévoit d'adapter le programme à d'autres pays en 2020. Elle travaille aussi avec des fournisseurs de logiciels pour améliorer l'interopérabilité des systèmes numériques existants des États membres, l'objectif étant de combattre de manière globale la mauvaise pratique de la fausse facturation commerciale. La CEA offrira également aux fonctionnaires et aux professionnels privés un programme de formation sur l'utilisation de systèmes améliorés pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre la fausse facturation commerciale.

**Paragraphe 4****a) Texte**

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les autres partenaires compétents, d'élaborer une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique incluant les principes de bonne identification numérique et de normes harmonisées et un cadre réglementaire concernant la finance numérique et la technologie financière ;

**b) Progrès accomplis**

La CEA a aidé la Commission de l'Union africaine à formuler une stratégie numérique pour l'Afrique. En collaboration avec l'Union africaine, qui dirige conjointement cette initiative, elle a pour objectif d'élaborer une stratégie continentale de transformation numérique conçue pour exploiter les avantages de la numérisation et appuyer le développement du commerce en ligne, de l'identité numérique et des programmes d'économie numérique en appui à la Zone de libre-échange continentale africaine. La stratégie est en train d'être examinée par les organes compétents de l'Union africaine comme le Comité technique spécialisé sur les communications et les technologies de l'information et de la communication et le Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les minerais, et elle sera soumise aux chefs d'État africains en février 2020 pour adoption.

**G. Résolution 969 (LII) sur l'initiative sur la numérisation et l'économie numérique****Paragraphe 2****a) Texte**

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à travailler à la réalisation de recherches sur les politiques, à la promotion du dialogue régional et au développement des capacités en matière de numérisation et d'économie numérique dans les États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales,

les États membres, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et les autres parties prenantes ;

**b) Progrès accomplis**

En application de la résolution, la CEA travaille à la mise en place du programme Digital Earth Africa. Le programme vise à créer une plateforme adaptée exceptionnelle pouvant traduire plus de 50 années d'observation de la Terre par imagerie satellite (prises de vue toutes les deux semaines avec une résolution de 25 mètres ou tous les cinq jours avec une résolution de 10 mètres) en informations et en indications sur les changements de la terre et de la mer en Afrique. Digital Earth Africa s'appuiera sur la technologie de cube de données pour offrir, au niveau du continent, une structure et des outils uniques qui démocratisent la capacité à traiter et à analyser des données satellites et les transforment en informations prêtes à l'emploi sur l'état environnemental du continent, y compris sur le sol et l'érosion du littoral, l'agriculture, la surveillance des forêts et des déserts, la gestion de l'eau et les évolutions des établissements humains, de la gestion des risques et d'autres processus.

Le programme sert d'élément de base dans les efforts du continent visant à exploiter les ressources informationnelles en faveur de l'avènement d'une société de l'information et d'une économie axée sur les connaissances en Afrique. Il propose une nouvelle manière de créer des infrastructures de données solides, qui reposent sur des milliers de milliards d'observations uniques et qui peuvent faire mieux comprendre l'évolution de l'environnement et des informations permettant aux gouvernements africains, aux organisations non gouvernementales, aux entreprises et aux individus de prendre des décisions éclairées.

**Paragraphe 3**

**a) Texte**

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de rendre pleinement opérationnel un centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique afin de s'attaquer au problème crucial de l'insuffisance des capacités dans le secteur numérique des États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, les partenaires de développement et les établissements d'enseignement supérieur africains ;

**b) Progrès accomplis**

Le Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques a été lancé par la CEA pour soutenir les efforts des États membres visant à tirer pleinement parti des avantages de la numérisation pour le développement du continent. La création du Centre d'excellence a été dirigée par le Centre africain pour la statistique. Le Centre d'excellence s'occupe de toute une série de sujets dans les domaines de l'identité, du commerce et de l'économie numériques.

Sur demande, il servira aux pays de source de conseils techniques sur l'identité et le commerce numériques. Il mènera également des recherches sur les différentes dimensions de l'économie numérique et réunira et coordonnera les travaux relatifs à l'économie numérique au sein de la Commission. Plus particulièrement, il encouragera l'harmonisation de normes connexes entre les États membres, soutiendra l'élaboration de règlements pour préserver la sécurité et la promotion des investissements dans l'infrastructure et renforcera les capacités et les compétences des principales parties prenantes dans les pays

membres, notamment du secteur privé, afin qu'elles exploitent les possibilités d'innovation et de création d'emplois que la numérisation offre.

En outre, il s'emploiera à renforcer l'appui apporté par la CEA à la création d'un marché commun numérique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin d'aider les pays africains, les opérateurs des technologies de l'information et des communications et le grand public à tirer parti des possibilités et des avantages liés à l'économie numérique dans un marché à l'échelle du continent. L'un des principaux résultats attendus du Centre d'excellence est l'élaboration de cadres stratégiques et juridiques pour une identité juridique harmonisée, fondée sur un système d'enregistrement des faits d'état civil solide et facilité par la numérisation. Le Centre a déjà obtenu un engagement de ressources de 1,2 million de dollars auprès de la société d'investissement philanthropique Omidyar Network.

#### **Paragraphe 4**

##### **a) Texte**

4. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à veiller à ce que les activités du centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique soient tangibles, assorties de délais et axées sur les résultats escomptés pour aider les États membres ;

##### **b) Progrès accomplis**

À cette fin, le Centre d'excellence a en premier lieu élaboré un cadre conceptuel exhaustif pour orienter les travaux sur le continent dans le domaine de la numérisation et pour rationaliser la fourniture d'un appui technique aux États membres et le renforcement de leurs capacités concernant les différents aspects de l'initiative. Il a par conséquent adopté un processus de diagnostic des possibilités qu'offre la numérisation en partenariat avec la Commission Pathways for Prosperity. Dans le cadre de ce processus, il applique le modèle de maturité numérique, qui évalue l'état de la numérisation dans divers pays cibles. Cette démarche a permis au Centre d'excellence de fournir aux pays un appui technique dans les domaines suivants :

- (i) Identité numérique : Ministère de l'innovation et de la technologie et Ministère de la paix, Éthiopie ;
- (ii) Cours en ligne sur l'identité numérique à l'intention de huit fonctionnaires et cadres du Gouvernement éthiopien, notamment du Cabinet du Premier ministre, du Ministère de la paix et du Ministère de l'innovation et de la technologie. Le cours était axé sur les pratiques actuelles en matière d'identité numérique concernant la technologie, les cadres réglementaires et politiques, et les meilleures pratiques dans l'application d'une identité numérique pour soutenir la croissance et le développement économiques. Le cours a notamment porté sur le processus de mise en place des mécanismes de gouvernance nationaux nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des programmes d'identité nationale et sur les besoins en ressources ;
- (iii) Identité et services numériques pour les réfugiés en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et MasterCard Partnership, Éthiopie ;
- (iv) Initiative sur le haut débit en collaboration avec Africa50 : Cameroun et Éthiopie ;
- (v) Inclusion financière en collaboration avec le système de paiement mobile EcoCash et d'autres partenaires (en cours de discussion) : Zimbabwe ;
- (vi) Fiscalité en ligne : Bénin, Guinée et Sénégal ;

- (vii) Transformation numérique : Cameroun, Éthiopie et Zimbabwe ;
- (viii) Campagne Huduma Halisi : Kenya ;
- (ix) Circuit numérique : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles et Zimbabwe ;
- (x) Test de la 5G : Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Kenya, Maroc, Rwanda, Sénégal et Zimbabwe ;
- (xi) Plan directeur sur les technologies de l'information et des communications à l'intention du Parlement : Botswana.

### **III. Résolutions de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue en 2020**

#### **A. Résolution 970 (LIII) sur le plan-programme et le budget 2021**

##### **Paragraphe 2**

##### **a) Texte**

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir les efforts de la Commission tendant à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour mener les indispensables études factuelles des conséquences socioéconomiques de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19), afin d'aider la région à adopter les stratégies et les mesures propres à atténuer les effets de la pandémie sur les perspectives de développement des pays africains ;

##### **b) Progrès accomplis**

Depuis le début de la pandémie, la Commission joue un rôle essentiel en aidant les pays africains à relever les défis liés à la COVID-19. La CEA s'est montrée très réceptive et réactive en entreprenant une série d'études visant à évaluer les impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur l'Afrique, y compris sur le produit intérieur brut, les dimensions budgétaires, commerciaux, de pauvreté, de genre et d'emploi. La marge de manœuvre budgétaire, le profil de la dette et l'endettement extérieur des pays africains ont été examinés en profondeur. Les répercussions des fermetures de frontières et des politiques commerciales, la capacité d'accéder aux fournitures, équipements et médicaments liés à la COVID-19 ou de les produire ont été analysées plus en détail. Toutes les conclusions connexes ont été intégrées dans les rapports d'évaluation stratégique sur les impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur les économies africaines et les objectifs de développement, y compris la définition de mesures stratégiques ciblées, comme indiqué plus loin. Toutes les publications de la CEA relatives à la COVID-19 peuvent être consultées à l'adresse <https://www.uneca.org/>.

La CEA s'est associée à d'autres communautés économiques régionales des Nations Unies pour élaborer un projet commun des Nations Unies qui sera financé par la 14e tranche du Compte de l'ONU pour le développement sur le thème « Programme de statistiques et de données — améliorer la résilience et l'agilité des systèmes statistiques nationaux pour répondre aux besoins urgents en matière de données et éclairer les réponses à la COVID-19 aux niveaux local, national, régional et mondial ».

### **Paragraphe 3**

#### **a) Texte**

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de concevoir, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, des programmes d'apprentissage en ligne ainsi que des programmes de formation et de développement des capacités adaptés aux besoins à l'intention des États membres, en réponse à leur demande ;

#### **b) Progrès accomplis**

L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) fait office de laboratoire d'idées, pour orienter l'évolution des politiques et la prise de décisions au plus haut niveau sur plusieurs problèmes de développement. La crise de COVID-19 a entraîné une augmentation sensible de la formation numérique. En réponse aux nouvelles tendances, l'IDEP a réorienté sa méthode de prestation de services de formation, passant de l'apprentissage présentiel à l'apprentissage numérique et se focalisant sur a) la modélisation et la planification macroéconomiques, b) l'intégration régionale, c) le développement social et d) la gestion intégrée des ressources naturelles.

L'IDEP s'emploiera à mettre au point une stratégie hybride dès qu'il sera en mesure d'offrir une formation présentielle, et continuera à rechercher activement des collaborations de partage des coûts avec d'autres institutions dans l'exécution de son programme. On trouvera des informations complémentaires dans le rapport d'activité de l'IDEP (E/ECA/COE/39/13).

### **Paragraphe 4**

#### **a) Texte**

4. *Prie également* la Commission d'organiser des réunions et de les coordonner au titre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce Cadre ;

#### **b) Progrès accomplis**

La CEA, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Cabinet du Secrétaire général, et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, a organisé avec succès la quatrième Conférence annuelle Union africaine-Nations Unies sous la direction du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Président de la Commission de l'Union africaine. La Conférence a débouché sur l'adoption d'un communiqué qui prend acte des résultats obtenus jusqu'à présent et souligne la nécessité d'accélérer les efforts conjoints pour la reprise après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre de la Décennie d'action pour les objectifs de développement durable.

En étroite collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement, la CEA a dirigé l'établissement du rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Nations Unies et des résultats obtenus. Il ressort du rapport que des progrès ont été réalisés dans des domaines particuliers relatifs à une réponse africaine coordonnée à la pandémie de COVID-19 ; à l'appui aux activités de sensibilisation au thème de l'année de l'Union africaine : « Faire taire les armes à feu d'ici 2020 » ; au renforcement du commerce et de l'intégration régionale ; à l'amélioration des données et des statistiques ; à l'égalité des sexes ; et à la planification intégrée, à l'établissement de rapports et à la lutte contre les flux financiers illicites.

## Paragraphe 5

### a) Texte

5. *Prie en outre* la Commission d'aider les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique par le développement inclusif des compétences numériques et des capacités humaines dans le domaine des sciences numériques, le système judiciaire et le secteur de l'éducation ;

### b) Progrès accomplis

La CEA a mené plusieurs activités pionnières à l'appui de la stratégie de transformation numérique de l'Union africaine pour l'Afrique (2020-2030), élaborée avec sa collaboration, en s'inspirant également du Programme de développement des infrastructures en Afrique pour créer un marché unique numérique. La CEA a aidé l'Éthiopie à élaborer une stratégie numérique inclusive (Digital Ethiopia 2025 Strategy), alignée sur la vision et les priorités nationales de développement, et entérinée au plus haut niveau en juin 2020.

La CEA a également consolidé les avancées significatives qu'elle a obtenues dans le domaine numérique dans le cadre de son Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques, notamment en ce qui concerne son initiative numérique visant à aider les pays africains à exploiter pleinement les possibilités de l'identité numérique pour faciliter l'octroi d'une identité légale à chaque Africain, et à tirer parti du commerce numérique dans la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue de la mise en œuvre d'interventions de numérisation transversales et complexes. Les travaux sur l'identité numérique s'inscrivent également dans le cadre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique (2020-2030), lancé pour aider les États membres à mettre en place un système national holistique et durable d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité. Dans ce contexte, la CEA a, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et le Programme des Nations unies pour le développement, aidé le Ghana, le Libéria, le Niger, la Sierra Leone, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Mozambique et la Zambie à évaluer leurs systèmes respectifs d'enregistrement et de statistiques de l'état civil.

Le 6 octobre 2020, la CEA a lancé l'initiative Africa Data Leadership avec Future State et Smart Africa (se mettant ainsi en pointe d'une économie de la connaissance grâce à un accès abordable au haut débit et à l'utilisation des technologies de l'information et des communications [TIC], créant un espace sûr pour que les décideurs politiques, les experts en droits numériques et les entrepreneurs puissent apprendre ensemble.

Un camp d'entraînement au codage a été organisé conjointement par la CEA et l'Union internationale des télécommunications dans le cadre des activités marquant le 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le camp a rassemblé plus de 2 000 jeunes filles en ligne et en personne au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba du 30 novembre au 11 décembre 2020. Il visait à promouvoir les technologies de l'information et des communications en tant qu'outils importants pour l'autonomisation des femmes. Il a été considéré tant comme un débouché important d'expression novatrice que comme une grande voie d'espoir pour les jeunes générations, qui ont été durement touchées par l'interruption des cours due à la pandémie de COVID-19.

**Paragraphe 6****a) Texte**

6. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de lui faire rapport, à sa prochaine session, sur la mise en œuvre du programme de travail de la Commission.

**b) Progrès accomplis**

Malgré les contraintes et les limites liées à la pandémie de COVID-19, la CEA a continué à exécuter son programme de travail autour de ses fonctions, qui sont d'organiser des réunions, d'être un organe de réflexion et de mener des opérations, parallèlement à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques sur le renforcement des connaissances, la formulation d'options politiques et de modèles de financement innovants, l'appui à la gestion des questions régionales et transfrontalières et la promotion de la position de l'Afrique au niveau mondial.

Le rapport du Secrétaire exécutif sur les travaux de la Commission économique pour l'Afrique couvrant la période d'avril 2020 à mars 2021 [E/ECA/COE/39/18] met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la CEA.

**B. Résolution 971 [LIII] sur la maladie à coronavirus 2019****Paragraphe 12****a) Texte**

12. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique :

a) D'évaluer en permanence les estimations des incidences socio-économiques de la COVID-19 sur l'Afrique, compte tenu de la nature évolutive de la crise, notamment dans les domaines prioritaires des mesures budgétaires immédiates nécessaires à la relance de l'économie, de l'emploi et du commerce et à la réduction de la pauvreté ; en mettant l'accent sur le lien entre les produits pharmaceutiques et la sécurité alimentaire dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) De mettre en place une plateforme de partage d'expériences entre les Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les autres parties prenantes sur les mesures efficaces de lutte contre la crise ;

c) D'aider les gouvernements à faire de la planification prospective afin de mieux prévoir les crises futures et y faire face, notamment à recalibrer leurs cadres budgétaires et monétaires, dans le respect des exigences de la lutte contre la COVID-19 et de la nécessité de renforcer les effets des initiatives commerciales sur la création d'emplois ;

**b) Progrès accomplis**

Comme souligné au paragraphe 2 de la résolution 970 (LIII) sur le plan-programme et le budget pour 2021, la CEA a donné suite aux demandes susmentionnées par une série d'études et de publications thématiques, disponibles à l'adresse [www.uneca.org/](http://www.uneca.org/).

La CEA a établi des rapports et des évaluations politiques et techniques informatifs, qui ont été généralement reconnus et appréciés, et elle a organisé une grande série de webinaires thématiques, qui ont été bien suivis malgré la crise. Dans le cadre des études phares, des rapports nationaux et sous-régionaux sur les impacts de la pandémie de COVID-19 (dans les cinq sous-régions) ont été établis, y compris des analyses d'impact détaillées pour les États membres (notamment l'Éthiopie, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, le Rwanda, la Guinée-



Bissau et la Côte d'Ivoire), les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales (dont la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), et l'inclusion des dimensions de la COVID-19 dans les plans nationaux de développement (notamment celui de Djibouti). La plupart des équipes de pays des Nations Unies (dont celles du Ghana, de Maurice, du Niger, du Rwanda, du Sénégal et des Seychelles) ont demandé à la CEA de prévoir des études socioéconomiques approfondies supplémentaires sur les impacts de la pandémie, ainsi que des recommandations politiques pour leurs différents cadres stratégiques (plans-cadres de coopération des Nations Unies, analyses communes de pays, études économiques et plans d'intervention ciblés), qui ont été formulées principalement par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux de la CEA. Une première analyse des impacts de la COVID-19 sur l'aviation touristique et des recommandations sur les stratégies de redressement du secteur ont été faites et l'élaboration d'une base de données sur l'endettement des compagnies aériennes africaines a été lancée.

En Afrique, la pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la résilience sociale, économique, politique et environnementale des pays, imposant un lourd tribut aux pauvres et aux plus vulnérables et mettant en péril des décennies de gains durement acquis en matière de développement. La CEA a soutenu l'appel en faveur d'un moratoire de la dette et les plateformes d'échange d'expériences des Ministres africains des finances et de la Commission de l'Union africaine sur la COVID-19. Cette démarche a facilité l'adoption d'une position africaine commune. Plusieurs webinaires ont été organisés, notamment sur le thème « Dette, fiscalité et financement du développement : réponses immédiates aux crises internationales et planification efficace », pour apporter, d'une part, une expertise technique sur une planification macroéconomique efficace, devant permettre de faire face aux contingences sociales et économiques, d'autre part, une feuille de route pour un plan de mobilisation de ressources à court et moyen termes. Ces activités ont été complétées par des recherches supplémentaires et des webinaires sur la mobilisation de ressources intérieures, ainsi que par la création de coalitions pour soutenir l'appel lancé par l'ONU aux institutions de financement du développement pour qu'elles prennent des mesures anticycliques pour protéger le secteur privé africain de l'effondrement, tout en jetant les bases de la création de chaînes de valeur et d'approvisionnement résilientes.

La CEA a mis sa voix unique et sa position d'intermédiaire au service de la promotion et de la facilitation du dialogue politique dans de grands forums internationaux de haut niveau sur les questions liées et les solutions possibles à la COVID-19, au travers d'intenses négociations sur la viabilité financière, qui profite directement aux pays africains et la formulation d'une stratégie audacieuse à moyen terme sur le thème « Construire ensemble pour l'avenir : comment financer une reprise durable pour un avenir commun ». La CEA a plaidé en faveur de l'Initiative de suspension du service de la dette et de sa prolongation, et conduit les efforts menés aux niveaux mondial et continental pour mobiliser des ressources financières et techniques. Vingt-cinq pays africains ont ainsi souscrit à l'Initiative, ce qui a permis de réaliser des économies d'environ 5 milliards de dollars pour le continent.

En outre, rappelant la responsabilité qui nous incombe à tous, la CEA a joué un rôle essentiel en faisant pression pour une proposition, approuvée en avril 2020 par le G20 et le Club de Paris au lendemain de la crise économique liée à la COVID-19, visant à prolonger l'Initiative jusqu'à fin 2021 ou peut-être fin 2022, à obtenir plus de financement par l'émission de droits de tirage spéciaux ; et à mettre en place une facilité pour aider les pays à faire face aux paiements de leur dette à court terme et à lever plus de prêts auprès des banques de développement. En octobre 2020, les responsables du G20 sont convenus de prolonger le gel des paiements de la dette bilatérale officielle au premier

semestre 2021, et ont déclaré qu'ils pourraient envisager une autre prolongation de six mois en avril 2021.

À la même date, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA et la Banque africaine de développement ont lancé virtuellement le premier rapport d'examen de la notation de crédit souverain africain, qui évalue les tendances des notations de crédit des pays africains au cours du premier semestre 2020. Le rapport examine les facteurs de risque qui ont conduit à différents déclassements face à la COVID-19, évalue leurs effets sur les coûts du service de la dette publique, examine la cohérence, l'objectivité et la transparence du processus de notation et fait des recommandations aux pays africains sur la manière d'éviter les actions de notation négative et d'améliorer les notations futures.

### **Paragraphe 13**

#### **a) Texte**

13. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à travailler avec les Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les autres partenaires à la recherche de solutions pour répondre aux préoccupations des pays africains concernant les incidences de la COVID-19 sur leurs sociétés et leurs économies et de concevoir des stratégies et des politiques de nature à créer un environnement favorable au développement d'industries, notamment l'industrie pharmaceutique, qui puissent répondre aux besoins et aux défis des pays africains dans la lutte contre l'épidémie actuelle de COVID-19 et contre toute flambée épidémique future.

#### **b) Progrès accomplis**

En réponse à la crise de COVID-19, la CEA a élaboré une « stratégie de réponse intégrée : portée et objectifs » pour mieux orienter et rationaliser ses interventions.

En avril 2020, la CEA a, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, lancé le centre de gestion des connaissances pour l'Afrique sur la COVID-19 et le tableau de bord COVID-19 pour l'Afrique, ce qui constitue une réalisation majeure.<sup>5</sup> Il s'agit d'un guichet unique numérique/en ligne pour les ressources d'information et de connaissances sur la pandémie en Afrique, ainsi que les stratégies et les réponses du système des Nations Unies pour le développement et des partenaires de développement aux niveaux continental, sous-régional et national, visant à renforcer les capacités des États membres à répondre efficacement à la pandémie. Le tableau de bord COVID-19 pour l'Afrique, lancé en octobre 2020, regroupe les données de l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres sources de données fiables pour offrir une vue multicouche et contextualisée des différents aspects de la COVID-19 et de son état sur le continent.<sup>6</sup> En outre, les travaux relatifs au centre et au tableau de bord donnent des indications pratiques pour l'élargissement et le maintien d'une approche écosystémique de gestion et de diffusion des connaissances en collaboration avec le Centre régional de gestion des connaissances des Nations Unies pour l'Afrique.

L'ECA a organisé plusieurs webinaires sur l'exploitation du potentiel de la transformation numérique, y compris le commerce électronique, pour faire face à la crise de COVID-19. La technologie a joué un rôle crucial dans la lutte contre la pandémie, et elle tiendra une place encore plus importante dans le processus « mieux construire pour l'avenir ». Le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques travaille d'arrache-pied pour aider les pays africains à relever les défis auxquels ils sont confrontés. La

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse <https://knowledge.uneca.org/covid19/>.

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse <https://arcg.is/5LCSa>.

numérisation du continent devrait contribuer à renforcer une croissance inclusive et durable, ainsi qu'à transformer les économies et les sociétés.

La CEA a joué un rôle de catalyseur dans la conceptualisation de la Plateforme africaine de fournitures médicales (AMSP) sous l'égide de l'Union africaine, une plateforme unique visant à rendre opérationnels et à promouvoir les objectifs principaux de l'Initiative pharmaceutique. L'AMSP devrait faciliter l'acquisition à moindre coût des équipements médicaux stratégiques et certifiés nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Elle sert d'interface unique permettant l'agrégation de volumes, la gestion des quotas, la mutualisation des achats, le développement de la production locale, la facilitation des paiements, ainsi que la logistique et le transport, l'objectif étant de garantir aux gouvernements africains un accès sûr, rentable, équitable et efficace aux fournitures essentielles. La CEA a organisé une série de webinaires de haut niveau à l'intention des Ministres des finances et des Ministres de la santé pour présenter l'AMSP et promouvoir les opportunités qu'elle offre, notamment dégager une marge de manœuvre budgétaire, développer la fabrication locale et tirer les premiers fruits de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les commandes en cours dépassent les 200 millions de dollars en valeur marchande mondiale.

En collaboration avec le Président du Congo, la CEA a lancé le 23 juin 2020 la Plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique, avec pour objectif de toucher entre 600 et 800 millions d'abonnés aux services de téléphonie mobile en Afrique. La plateforme est un outil mobile d'information et de communication bidirectionnelle entre les citoyens et les gouvernements. Elle fournit aux groupes de travail nationaux et régionaux sur la COVID-19 des données d'enquête générées par les utilisateurs et des informations sanitaires et économiques exploitables qui permettront aux autorités de mieux analyser les problèmes liés à la pandémie et de mettre en œuvre des réponses appropriées. Trente-six États membres africains participent actuellement à l'initiative. La CEA continuera également de suivre de près la fourniture équitable, juste et transparente à l'Afrique des vaccins contre la COVID-19 à travers plusieurs dispositifs et plateformes comme COVAX.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de mettre en commun les informations et d'utiliser les technologies pour apporter des réponses coordonnées dans les domaines du commerce et de la connectivité des transports. Dans son rapport sur le commerce transfrontalier en période de COVID-19, la CEA a engagé les gouvernements africains à adopter et à harmoniser des politiques qui aideront le continent à trouver le juste équilibre entre la lutte contre la propagation du virus et la facilitation des échanges commerciaux essentiels et en situation d'urgence. Il importera beaucoup de préserver autant que possible les flux commerciaux pendant la pandémie afin d'assurer l'accès aux denrées alimentaires et aux produits médicaux de première nécessité et de limiter les effets négatifs sur l'emploi et la pauvreté.

En collaboration avec l'organisation de lutte contre la pauvreté ONE, la CEA a lancé un rapport sur la « Préservation des envois de fonds en période de COVID-19 ». Selon le rapport, les envois de fonds n'auraient cessé d'augmenter ces dernières décennies et seraient devenus le principal flux financier vers les pays en développement, dépassant l'aide étrangère, les flux de capitaux privés et les investissements directs étrangers. Cependant, en raison de l'épidémie mondiale de COVID-19, les envois de fonds vers l'Afrique devraient diminuer de 21 % en 2020 (18 milliards de dollars de moins pour les personnes qui dépendent de cet argent). En Afrique, une personne sur cinq envoie ou reçoit des fonds à l'échelle internationale. Il est donc essentiel de préserver cette bouée de sauvetage essentielle pour l'Afrique par une action efficace visant à faciliter et à stimuler les flux d'envois de fonds.

Les résultats d'une conversation virtuelle sur les politiques de la jeunesse organisée conjointement avec la Commission de l'Union africaine sur le thème « Mieux reconstruire avec les jeunes Africains » ont alimenté la réunion du Comité technique spécial des Ministres en charge de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine, qui s'est tenue le 17 juin 2020. La CEA a lancé un appel aux jeunes pour qu'ils s'impliquent davantage dans le développement de systèmes et de plateformes d'intelligence artificielle qui peuvent être conçus pour obtenir de meilleures données, en veillant à ce que le secteur informel devienne une partie intégrante et active des enjeux économiques en Afrique.

La CEA a organisé, du 8 au 10 décembre 2020, conjointement avec la Banque africaine de développement et le Programme des Nations unies pour le développement, l'édition 2020 de la Conférence économique africaine, sur le thème « L'Afrique après la COVID-19 : accélérer les progrès vers un développement durable inclusif ». La Conférence a permis à des universitaires de renom et à de jeunes chercheurs de présenter aux responsables politiques et aux décideurs leurs travaux de recherche axée sur des solutions. La CEA s'est également employée à développer des réseaux de chercheurs et d'universités africains pour renforcer la capacité des pays africains à mieux concevoir et produire des dispositifs médicaux, à mettre en place des centres de dépistage et à utiliser des équipements de protection pour faire face à la crise de COVID-19.

Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Ministère sud-africain de la science et de l'innovation, et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et d'Engineering for Change, la CEA a organisé, du 15 au 19 juin 2020, le premier Forum africain de l'innovation et de l'investissement, qui comprenait également un défi de l'innovation (Innovation Challenge), l'accent étant particulièrement mis sur la COVID-19. Le défi était ouvert aux entreprises, aux particuliers, aux centres de recherche, aux pôles d'innovation, aux universités et aux instituts, ainsi qu'aux dirigeants et aux agences de développement publiques, et aux chefs d'entreprises de toutes tailles et de tous âges. La réunion visait à recenser et à présenter quelques-unes des meilleures technologies et innovations d'Afrique et d'ailleurs, à examiner les besoins d'investissement et de débouchés, et à déceler les opportunités d'affaires.

À l'invitation du Congo, la CEA organisera à Brazzaville, du 1er au 4 mars 2021, la septième session du Forum régional africain pour le développement durable sur le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ».